

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Plan Mobilité : Pôle d'échanges multimodal de Trets**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le pôle d'échanges multimodal de Trets est situé à un emplacement stratégique pour l'optimisation et le développement du réseau de transports en commun de la haute vallée de l'Arc.

Il permettra de mieux articuler le réseau de transport de la Métropole avec celui de l'ouest du Var et d'organiser dans des bonnes conditions de sécurité et de confort les lignes vers et depuis Trets. Ces lignes ne bénéficient actuellement d'aucune infrastructure de ce type en dépit de la présence d'une ligne interurbaine très fréquentée reliant le pôle d'activités de Rousset à Aix-en-Provence, et de lignes scolaires à destination d'Aix-en-Provence.

L'aménagement du pôle d'échanges prévoit la création d'une gare routière de 7 quais bus et la création d'un local repos pour les chauffeurs. L'accès à l'aire de bus sera limité par des barrières gérées par des boucles magnétiques détectant le gabarit des véhicules de transport en commun. Un parking arboré d'une capacité de 110 places sera également réalisé. Les accès de ce parking seront sécurisés par des portiques afin de limiter l'entrée aux seuls véhicules particuliers.

Le projet sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence est estimé à 1 700 000 € HT. La subvention sollicitée du Département dans le cadre du Plan Mobilité s'élève à 850 000 €, soit 50%.

Les travaux doivent être engagés en 2018 pour une mise en service prévue mi-2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

